

La Sentinelle

Novembre - Décembre 2024 - n° 06

ACMP
CGPM



Avant-Propos

Les militaires sont triplement perdants



Les militaires sont triplement perdants

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

Des décisions concrètes concernant la réforme du système de pension des militaires ne sont pas encore prises, mais il semble déjà certain que cela risque de tourner à la catastrophe. En effet, les militaires risquent d'être triplement perdants.

Le point de départ de cette réforme des pensions est l'harmonisation des régimes de pension des salariés, indépendants et fonctionnaires (et donc aussi des militaires). Pour les militaires, cela implique quatre mesures.

Premièrement, il y aura une augmentation significative de l'âge de la pension ; le niveau exact n'est pas encore connu. Ensuite, le système de « tantièmes », qui permettait aux militaires d'obtenir une carrière complète plus vite qu'en 45 ans, sera supprimé. De plus, il est prévu que la pension des militaires soit désormais calculée sur une carrière de quarante ans et non plus sur les dix dernières années (et donc les mieux rémunérées). Enfin, le système de péréquation, qui permet d'ajuster les pensions en fonction des augmentations salariales, sera quasiment aboli.

Si ces propositions de la coalition dite Arizona sont mises en œuvre, les conséquences seront désastreuses pour les militaires. En résumé, ils devront travailler sensiblement plus longtemps pour un montant de pension nettement inférieur. En outre, les militaires seront également lésés dans un

domaine connexe. Les régimes de pension doivent être harmonisés, mais une pension complémentaire pour les fonctionnaires (et donc aussi pour les militaires), appelée deuxième pilier et financée par l'employeur, nous est refusée. Pourtant, cette mesure est une condition indispensable pour harmoniser les régimes de pension. Or, cette mesure implique des coûts : le gouvernement devra dépenser de l'argent supplémentaire pour financer ce deuxième pilier. Et manifestement, cet argent n'est pas disponible. On préfère donc continuer à exploiter les militaires.

En parlant d'exploitation : en matière de rémunération, les militaires sont depuis toujours sérieusement désavantagés. Puisque le salaire sert de base pour le calcul des pensions, nous sommes également pénalisés ici. Voici pourquoi : les militaires sont le seul groupe professionnel en Belgique à travailler gratuitement en moyenne sept ans sur l'ensemble de leur carrière. Ce « gratuit » est à considérer littéralement : pour chaque tranche de 24 heures en exercice ou en mission opérationnelle, au moins 10 heures ne sont pas du tout rémunérées, ni financièrement

ni en temps de repos. Pendant la formation de base et lors du travail le week-end, une grande partie des prestations n'est pas non plus payée. Aucun autre groupe professionnel dans ce pays, pas même la Police, les pompiers ou la Protection civile, n'est traité de manière aussi défavorable. Nous sommes donc triplement perdants : travailler plus longtemps pour une pension moindre, pas de deuxième pilier, et sept ans de travail gratuit.

Si nos dirigeants politiques veulent harmoniser tous les régimes de pension, alors, pour le syndicat militaire ACMP-CGPM, les aspects connexes doivent également être alignés. Cela inclut un deuxième pilier de pension pour les militaires et une rémunération financière compétitive pour chaque heure prestée, comme pour tout autre travailleur dans ce pays.

Sinon, le message venant de la rue de la Loi aux militaires ne pourra être interprété que d'une seule manière : *"Rejoignez le secteur privé le plus vite possible et trouvez-y un emploi où chaque heure travaillée sera rémunérée et qui prévoit en plus une bonne pension complémentaire."* ■



Photo : Frank Crébas Blueline Aviation

ACMP
CGPM

La Sentinelle

Novembre - Décembre 2024 - n° 06

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage : 9.600 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart

Coordination :

Jesse Arents et Concetto Bandinelli

Informations générales – CGPM :

Romboutsstraat 1 – Bus 021

1932 Zaventem

srt@acmp-cgpm.be

www.acmp-cgpm.be

Tél. : 02 245 72 14



BE32 2100 6234 6602

BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535

BIC : GKCCBEB

Photo couverture : Daniel Orban

2

Les militaires sont triplement perdants

4

La mise à la retraite et la pension versus 'Arizona' : pas un Eldorado !

7

Décompression sensationnelle

13

Suicide dans les rangs

16

Chacun son métier...

18

Le gouvernement indexe les cotisations syndicales



Rejoignez-nous sur Facebook

ACMP
CGPM



European Organisation
of Military Associations